

# À PROPOS

Syndicat de  
l'enseignement  
des Basses-Laurentides  
*sebl* 

Volume 7 – Numéro 1  
Septembre 2019

## Bonne rentrée scolaire 2019!

Quel bel été avons-nous eu, n'est-ce pas?

Comme toute bonne chose a une fin, il faut maintenant reprendre le collier. Toute l'équipe du Syndicat de l'enseignement des Basses-Laurentides (SEBL) vous souhaite un bon retour au travail et que l'année scolaire qui s'amorce soit des plus agréable. Nous profitons également de l'occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouvelles enseignantes et nouveaux enseignants qui sont particulièrement nombreux cette année.

Du côté syndical, 2019-2020 sera notamment marquée par le dépôt de nos demandes syndicales cet automne, puis viendra la réponse patronale cet hiver et la fin de notre convention collective au printemps (31 mars 2020). Nous devrions donc avoir l'occasion de nous voir en assemblée générale quelques fois cette année! Vous verrez passer quelques journaux À propos Négocio afin de vous tenir informés des développements de la négociation nationale.

Nous suivrons également de près l'état de la situation quant à la pénurie d'enseignantes et enseignants, l'impact des ajouts de pauses dans les écoles primaires et la violence dans les écoles.

Comme à l'habitude, n'hésitez pas à communiquer avec les personnes déléguées de votre établissement ou avec le Syndicat.

Nous avons hâte de vous voir en assemblée générale et dans vos établissements! Contactez-nous si vous souhaitez que l'on vienne vous rencontrer.

## Bon début d'année scolaire et à bientôt!

Nathalie Bouyer



## Première Assemblée des personnes déléguées

DATE : Le mercredi 11 septembre 2019

HEURE : 16 h 15

LIEU : Syndicat de l'enseignement  
des Basses-Laurentides

Vous recevrez le projet d'ordre du jour par courriel. Si ce n'est déjà fait, il est encore possible pour vous d'élire les personnes déléguées dans votre établissement.



## Équipe SEBL 2019-2020

À l'arrière : Pascal Morand, Christine Myette, Claudine Fournier, Normand Marquis, Stéphanie Dinel et Thierry Lajeunesse

À l'avant : Alexandra Hermua, Julie Meunier, Nathalie Bouyer, Julie Alexandra Yelle et Nelson Costa

Absent : Bernard Provencher



# La force du nombre et la mobilisation

Nous savons toutes et tous que l'année scolaire 2019-2020 s'avère la première année de négociation de notre convention collective qui arrive à échéance le 31 mars 2020. D'ici quelques semaines, le comité de négociation de la FAE présentera au gouvernement nos demandes syndicales adoptées en juin dernier en Conseil fédératif de négociation (CFN). Ces demandes font suite à une longue démarche de consultation qui s'est déroulée tout au long de l'année 2018-2019. À l'automne, le gouvernement nous présentera ses offres patronales. Vous comprenez alors que nous serons toutes et tous appelés à nous mobiliser en vue du renouvellement de notre convention.

Qu'en est-il de la mobilisation? Lors de la dernière négociation, nous avons démontré que nous étions très mobilisés, et ce, tout au long du processus. Le résultat n'a vraisemblablement pas été à la hauteur du travail effectué et de l'énergie que nous y avons mis. Beaucoup d'enseignantes et d'enseignants ont été déçus du peu de gains obtenus. Aujourd'hui, à l'aube de cette nouvelle négociation, nous devons reprendre la bataille et ne pas nous laisser abattre par les personnes qui répètent que « ça ne donnera rien de toute façon ». En ce début d'année, il est peut-être bon de rappeler à toutes et tous ce que signifie « être mobilisé ». D'exiger individuellement et collectivement le respect strict de notre tâche hebdomadaire, c'est de la

mobilisation. Lorsque nous mettons en doute la décision d'une direction, c'est que nous sommes mobilisés. D'un point de vue strictement syndical, la participation à différentes réunions est assurément un signe de mobilisation important permettant une meilleure solidarité entre les enseignantes et enseignants.



Au cours de l'année, vous aurez plusieurs occasions d'influencer le plan d'action et les orientations qui seront votés en assemblée générale. Il faudra bien faire comprendre au gouvernement Legault qu'il est temps de considérer davantage le travail du personnel enseignant. Le rapport de force que nous aurons sera déterminant pour la suite des choses. La participation et l'implication des membres sont des conditions essentielles à la réussite d'une négociation. Pour ce faire, il est important de maintenir une bonne délégation syndicale dans chaque école et dans chaque centre. Il faut se rappeler aussi que la mobilisation passe par l'information et que le journal syndical, les assemblées dans les établissements et les assemblées générales sont d'excellents moyens d'être informés et de suivre l'évolution de la négociation.

Normand Marquis

2

## La deuxième récréation au primaire et la tâche

Cette nouvelle année scolaire verra l'introduction de la deuxième récréation au sein des écoles primaires de la CSSMÎ. À ce sujet, le Conseil fédératif de la FAE a adopté un plan d'action qui impliquera le SEBL. Au-delà de la campagne de visibilité prévue, il sera important que chacune et chacun d'entre vous reste ferme sur notre position : **l'ajout de surveillance ne doit pas se faire au détriment du service à l'élève**. Il est donc important de vous assurer que la récupération ne sera pas amputée pour faire de la place à plus de surveillance. Afin de soutenir nos revendications, nous recommandons l'adoption, lors de l'assemblée générale de votre école, d'une résolution exigeant que la direction maintienne le temps de récupération au même niveau que l'an passé et une augmentation du temps d'encadrement pour régler les situations conflictuelles entre les élèves. De plus, le SEBL sollicitera les personnes déléguées afin de dresser un portrait des écoles qui auront fait le choix de diminuer les services éducatifs pour favoriser la surveillance. Les données recueillies pourront nous servir à dénoncer l'impact négatif de ce changement de pratique tant au niveau local que national.

Thierry Lajeunesse

## Bonne retraite!

Nous souhaitons souligner le départ à la retraite de ces enseignantes et enseignants pour les années consacrées auprès de leurs élèves. Souhaitons-leur une belle et bonne retraite!

Francine Alie  
Marlyne Aubin  
Madeleine Auclair  
Lucie Authier  
Sylvie Beauchemin  
Monique Bélanger  
François Benoit  
Pierre Bernier  
Sylvie Berthiaume  
France Bessette  
Gilles Bisson  
Louise Boucher  
Michel Breton  
Robert Brisebois

Sandra Brochu  
Sylvie Cadieux  
Michel Cataford  
Normand Champagne  
Johanne Choquette  
Jean-Paul Comeau  
Micheline Corbeil  
Alain Côté  
Monique Crevier  
Sylvie Dagenais  
Nicole De Cristofaro  
Claude Desroches  
Robert Desrosiers  
Hélène Fillion

Jocelyne Gagné  
Lorraine Gagnon  
Danielle Gareau  
François Gareau  
Louise Gaudreau  
Sylvain Gauvreau  
Louise Globensky  
Line Groulx  
Danielle Guérard  
Martine Guilbault  
Julie Labelle  
Francine Laberge  
Micheline Laframboise  
Sylvie Lambert

Joanne Laurent  
Louise Lavergne  
Élaine Leclerc  
Danielle Leduc  
Jean-Pierre Leduc  
Josée Lévesque  
Maryse Loïselle  
André Lussier  
Lorraine Martineau  
Diane Morissette  
René Morissette  
Brigitte Morneau  
Diane Nadeau  
Albert Nightingale

Éric Parro  
Lucie Pelletier  
Geneviève Pilote  
Line Pouliot  
Lyne Précourt  
Ève Rémillard  
Lucie Roy  
Diane St-Louis  
Lynda Thériault  
Ginette Thibodeau  
Marc Guy Tremblay  
Maryse Vézina  
Mirielle Villeneuve

Nelson Costa

# Instruction annuelle 2019-2020

## Modalités d'application progressive d'évaluation

En 2019-2020, il sera encore permis de ne pas inscrire de **résultats disciplinaires** au bulletin de la 1<sup>re</sup> étape ou à celui de la 2<sup>e</sup> étape lorsque le nombre d'évaluations des apprentissages est insuffisant à l'une ou l'autre de ces étapes.

**Matières concernées au primaire** : ECR, anglais, EDP et arts;

**Au secondaire** : matières de la 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année pour lesquelles le nombre d'heures d'enseignement mentionné dans le Régime pédagogique est de 100 heures ou moins.

Quant aux **compétences non disciplinaires**, il sera encore permis de ne faire des commentaires qu'à l'une des quatre compétences, et ce, à l'étape jugée la plus appropriée.

Vous pourrez **modifier vos normes et modalités d'évaluation** qui seront soumises à votre direction pour approbation (LIP, 96.15) selon le processus de consultation choisi par le personnel enseignant. Si la direction accepte votre proposition, celle-ci s'applique. Si elle la refuse, elle devra vous transmettre les motifs de son refus par écrit (EL, 4-8.08). Vous aurez alors 30 jours pour formuler une nouvelle proposition.

Pascal Morand

## Pour plus d'informations



OU



160 160 160... 160 160 160

C'est le nombre d'**incidents à caractère violent** qui a été déclaré par les enseignantes et enseignants l'an dernier à la CSSMÎ. Cette statistique est basée sur les données compilées à partir des **formulaires de déclaration d'accident, d'incident, d'acte à caractère violent ou sexuel**. Puisque ce formulaire n'est pas encore connu de toutes et tous, nous pouvons affirmer que les gestes de violence comptés ne représentent qu'un petit pourcentage de la réalité.

Votre personne déléguée apposera une affiche sur votre babillard syndical pour vous aider à retrouver ce formulaire sur le bureau virtuel. Il est très important de le remplir afin de nous aider à lutter contre cette réalité qu'est la violence dans nos écoles.

À noter qu'un nouveau comité syndical sur la violence verra le jour au SEBL cette année.

Claudine Fournier

### Formulaire de déclaration d'accident, d'incident, d'acte à caractère violent ou sexuel

- 1 Connectez-vous sur le bureau virtuel. Dans la section à votre droite, cliquez sur Accueil ressources humaines.
- 2 Plus bas sur la page, dans la section Services RH en ligne, cliquez sur *Registre d'accident*.
- 3 Cliquez ensuite sur cette icône en haut de la page à votre droite.
- 4 Remplissez le formulaire et cliquez sur *Soumettre*.

Voici le lien pour vous rendre directement dans *Registre d'accident* :

<https://www9.cssmi.qc.ca/webqhad/accident/accueil.php>

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter au 450 777-4613 ou à [syndicat@lesebl.ca](mailto:syndicat@lesebl.ca).

## Assemblée générale

La première assemblée générale du SEBL aura lieu le **mercredi 25 septembre, à 17 h 15**. Le lieu et les sujets seront mentionnés sur l'avis de convocation qui sera remis à chaque membre dans les prochains jours.



**Nous espérons vous voir  
en grand nombre!**

## Formations

<b>Tâche au primaire (période de détente en après-midi)</b>	11 septembre (14 h 30)
<b>Spécialistes au primaire</b>	18 septembre (16 h 30)
<b>Présidence d'assemblée</b>	3 octobre (fin de journée)
<b>Conseil d'établissement</b>	3 octobre (fin de journée)

Ces rencontres auront lieu au SEBL. Puisqu'un goûter sera offert, nous vous demandons de confirmer votre présence à [syndicat@lesebl.ca](mailto:syndicat@lesebl.ca), au 450 979-4613 ou sur notre site Internet [lesebl.ca](http://lesebl.ca) sous l'onglet Services aux membres.

Vous recevrez le dépliant des formations 2019-2020 dans les prochains jours. Si vous souhaitez obtenir plus de renseignements concernant la **tâche**, il nous fera plaisir de vous rencontrer dans votre établissement. Ce service est offert à tous les secteurs.

### JOURNÉE MONDIALE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS 05.10.2019



## Journée mondiale des enseignantes et des enseignants

Le mercredi 2 octobre prochain sera une journée spéciale où l'accent sera mis sur la reconnaissance et la valorisation des personnes qui pratiquent notre merveilleuse profession. Cette soirée annuelle à caractère festif est l'occasion parfaite d'échanger entre collègues dans un tout autre contexte. C'est un rendez-vous le **2 octobre à La Cage - Brasserie sportive de Boisbriand**, au 2555, rue d'Annemasse. Des surprises vous attendent! Bienvenue à toutes et à tous!

## Comité exécutif 2019-2022 de la FAE



Lors du VIII<sup>e</sup> Congrès de la FAE qui s'est tenu à la fin juin 2019, les personnes déléguées ont élu les membres du Comité exécutif.

### Sylvain Mallette, président

Réélu pour un troisième mandat à ce poste, il est enseignant d'histoire depuis 29 ans et membre du SEBL. La négociation de la prochaine convention collective, le développement de la Fédération ainsi que la défense de l'école publique constitueront ses priorités.

### Luc Ferland, vice-président aux relations du travail

Réélu à ce poste pour un deuxième mandat, il est enseignant à la formation professionnelle (alimentation et tourisme) depuis 28 ans et membre du Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île. Il portera les revendications des membres lors la négociation de la prochaine convention collective.

### Nathalie Morel, vice-présidente à la vie professionnelle

Réélue à ce poste pour un troisième mandat, elle est enseignante au primaire depuis 32 ans et membre de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal. Elle

continuera à travailler à la valorisation de la profession enseignante et à l'amélioration des conditions d'exercices des profs, notamment afin de préserver leur santé mentale et physique.

### Alain Marois, vice-président à la vie politique

Réélu pour un troisième mandat à ce poste, il est enseignant en adaptation scolaire depuis 29 ans et membre de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal. Il contribuera, avec les syndicats affiliés, à construire le nécessaire rapport de force pour soutenir nos revendications dans le cadre de la prochaine ronde de négociation.

### Benoît Giguère, vice-président au secrétariat, à la trésorerie et à l'administration

Élu pour un premier mandat, il est enseignant en éthique et culture religieuse depuis 13 ans et membre du Syndicat de l'enseignement des Seigneuries. Il aura notamment la responsabilité des dossiers des assurances collectives, des statuts, des finances et de l'administration de la FAE.

M. Giguère succède à **Joanne Bertrand**, membre du SEBL, qui a choisi de retourner à l'enseignement.

Inspiré du communiqué de la FAE

4

Syndicat de  
l'enseignement  
des Basses-Laurentides

sebl

### Coordonnées

4325, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec) J7H 1M7

Téléphone : 450 979-4613 – Télécopieur : 450 979-4615

Site Web : [www.lesebl.ca](http://www.lesebl.ca) – Messagerie : [syndicat@lesebl.ca](mailto:syndicat@lesebl.ca)

 [www.facebook.com/sebl Laurentides](https://www.facebook.com/sebl Laurentides)